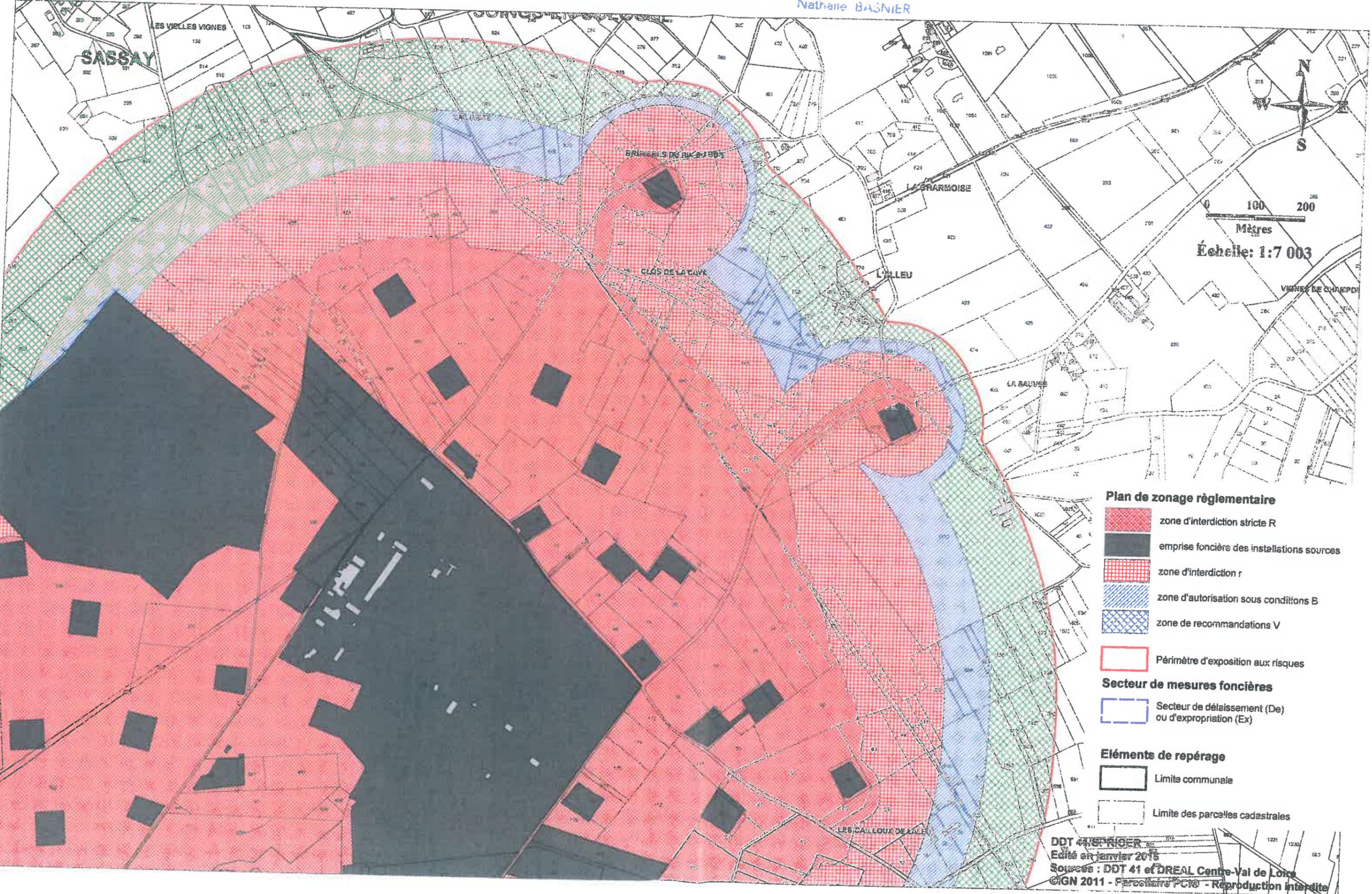


PPRT de STORENGY- site de Chémery
Plan de zonage règlementaire approuvé par arrêté préfectoral :

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Nathalie BASNIER



- Plan de zonage règlementaire**
- zone d'interdiction stricte R
 - emprise foncière des installations sources
 - zone d'interdiction r
 - zone d'autorisation sous conditions B
 - zone de recommandations V
 - Périmètre d'exposition aux risques
- Secteur de mesures foncières**
- Secteur de délaissement (De) ou d'expropriation (Ex)
- Eléments de repérage**
- Limite communale
 - Limite des parcelles cadastrales